

Résumé

1. Section – Introduction et avertissements

Ce résumé doit être lu comme une introduction au présent Prospectus.

Toute décision d'investir dans les Titres doit être fondée sur un examen exhaustif de l'intégralité du Prospectus.

Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie du capital investi.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus (y compris tout supplément au Prospectus ainsi que les Conditions Définitives (*Final Terms*) concernées) avant le début de la procédure judiciaire.

Aucune responsabilité civile ne devrait incomber à quiconque sur la base du seul résumé, y compris de sa traduction, sauf si son contenu est trompeur, inexact ou incohérent lorsqu'il est lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces Titres.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Titres: Turbo Illimité sur NYMEX WTI Light Sweet Crude Oil Future 1/2024 (ISIN: DE000HDL7S7)

Emetteur: UniCredit Bank AG (l'"**Emetteur**" ou "**HVB**" et HVB, ensemble avec ses filiales consolidées, le "**Groupe HVB**"), Arabellastr. 12, 81925 Munich, République Fédérale d'Allemagne. Téléphone: +49 89 378 17466 – Site internet: www.hypovereinsbank.de. Le LEI (*Legal Entity Identifier*) de l'Emetteur est: 2ZCNRR8UK83OBTEK2170.

Autorité compétente: Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht ("**BaFin**"), Marie-Curie-Str. 24-28, 60439 Francfort, République Fédérale d'Allemagne. Téléphone: +49 (0)228 41080.

Date d'approbation du Prospectus: Prospectus de Base d'UniCredit Bank AG relatif aux Titres Knock-out et Warrants (*Base Prospectus for Knock-out Securities and Warrants*), tel que supplémenté de temps à autre, (le "**Prospectus**") composé de la Note relative aux Valeurs Mobilières d'UniCredit Bank AG relatif aux Titres Knock-out et Warrants (*Base Prospectus for Knock-out Securities and Warrants*) daté et approuvé par la BaFin le 29 mars 2023 et du Document d'Enregistrement d'UniCredit Bank AG daté et approuvé par BaFin le 16 mai 2022.

2. Section – Informations clés sur l'Emetteur

Qui est l'Emetteur des Titres?

La raison sociale de l'Emetteur est UniCredit Bank AG. Le nom commercial est HypoVereinsbank. HVB, dont le siège social est situé Arabellastr. 12, 81925 Munich, a été constituée en Allemagne, immatriculée au Registre du Commerce du Tribunal de Première Instance de Munich (*Amtsgericht*) sous le numéro HRB 42148 et enregistrée comme une société de capitaux au titre des lois de la République Fédérale d'Allemagne. Le LEI est 2ZCNRR8UK83OBTEK2170.

Activités principales

HVB propose une gamme complète de produits et services bancaires et financiers à une clientèle de détail et aux entreprises, à des entités du secteur public, à des entreprises internationales ainsi qu'à des clients institutionnels.

Cette gamme de produits et services s'étend des prêts immobiliers, crédits à la consommation, produits de *savings-and-loan* et d'assurance, et services bancaires destinés à une clientèle privée aux prêts commerciaux et financements du commerce extérieur et produits de banque d'investissement à destination des entreprises.

HVB propose une solution complète de planification financière et de biens destinée à une clientèle à forte valeur ajoutée.

Principaux actionnaires

UniCredit S.p.A. détient directement 100% du capital d'HVB.

Noms des principaux dirigeants

Le Conseil d'Administration (*Vorstand*) est constitué de huit membres: Artur Gruca (Digital & Information (*CDIO*)), Marion Höllinger (*Sprecherin des Vorstands (CEO)*), Dr. Jürgen Kullnigg (Gestion des Risques (*CRO*)), Jan Kupfer (*Corporates*), Monika Rast (*Privatkunden Bank*), Christian Reusch (Solutions Clients), Boris Scukanec Hopinski (Opérations Allemagne (*COO*)), et Ljubisa Tesić (Finance (*CFO*)).

Commissaires aux comptes

Deloitte, les commissaires aux comptes d'HVB pour l'exercice 2021, ont audité les comptes consolidés du Groupe HVB et les comptes non consolidés d'HVB pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et ont rendu une opinion d'audit sans réserve sur ceux-ci.

KPMG, les commissaires aux comptes d'HVB pour l'exercice 2022, ont audité les comptes consolidés du Groupe HVB et les comptes non consolidés d'HVB pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et ont rendu une opinion d'audit sans réserve sur ceux-ci.

Quelles sont les informations financières clés concernant l'Emetteur?

Les informations financières clés de l'Emetteur ci-dessous sont basées sur les comptes consolidés audités de l'Emetteur au et pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Compte de résultat consolidé

	1/1/2022 – 31/12/2022	1/1/2021 – 31/12/2021
Produits d'intérêts nets	€ 2.626 m	€ 2.516 m
Produits de commissions nets	€ 1.120 m	€ 1.115 m
Réductions de valeur nettes sur prêts et provisions pour garanties et engagements	€ -299 m	€ -114 m
Revenu net des portefeuilles de transaction	€ 793 m	€ 655 m
Marge d'exploitation	€ 1.839 m	€ 1.442 m
Résultat net	€ 1.301 m	€ 245 m
Résultat par action	€ 1,62	€ 0,30

Bilan

	31/12/2022	31/12/2021
Total de l'actif	€ 318.006 m	€ 312.112 m
Créances de premier rang ¹	€ 30.260 m	€ 31.300 m*
Créances subordonnées ²	€ 2.808 m	€ 2.808 m
Prêts et créances à recevoir des clients (nets)	€ 154.776 m	€ 146.794 m
Dépôts de clients	€ 147.152 m	€ 134.340 m
Total des Capitaux Propres	€ 19.739 m	€ 17.709 m
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	19,6 %	17,4 %
Ratio de fonds propres total	23,4 %	21,0 %
Ratio de levier calculé en vertu du cadre réglementaire applicable ³	5,4 %	5,3 %

¹ Elément du bilan "Titres de créance en circulation" (*Debt securities in issue*) moins la dette subordonnée (au 31/12/2022 : le total des titres de créance en circulation s'élève à € 31.140 m moins la dette subordonnée € 880 m ; au 31/12/2021 : le total des titres de créance en circulation

s'élève à € 32.180 m moins la dette subordonnée € 880 m).

² En 2021 la Dette subordonnée était composée des éléments de bilan "Dépôts bancaires" (*Deposits from banks*), "Titres de créance en circulation" (*Debt securities in issue*) et "Capitaux Propres" (*Shareholders' Equity*) et en 2022 la Dette subordonnée était composée des éléments de bilan "Dépôts bancaires" (*Deposits from banks*), "Titres de créance en circulation" (*Debt securities in issue*) et "Capitaux Propres" (*Shareholders' Equity*).

³ Ratio des capitaux propres rapporté à la somme totale des valeurs d'exposition (*exposure values*) de tous les actifs et des éléments hors-bilan.

* Les éléments marqués d'un "*" ne sont pas audités.

Quels sont les principaux risques spécifiques à l'Emetteur?

Risques liés à la situation financière de l'Emetteur: Risques que le Groupe HVB ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations de paiement à temps ou dans son intégralité ou qu'il ne soit pas en mesure d'obtenir suffisamment de liquidité lorsque cela est nécessaire ou que la liquidité soit uniquement disponible à des taux d'intérêts plus élevés, et le risque que la banque soit uniquement en position de liquider des actifs sur le marché à un prix réduit ce qui pourrait créer des problèmes de liquidité pour le Groupe HVB et pourrait ainsi se traduire par une capacité limitée à financer ses activités et à répondre à ses besoins de liquidité minimum.

Risques liés aux activités spécifiques de l'Emetteur: Risques découlant du cours normal des activités commerciales du Groupe HVB, ce qui comprend le risque de crédit dans le cadre de ses activités de prêt, le risque de marché lié aux activités de négociation ainsi que les risques d'autres secteurs d'activité tels que les activités immobilières du Groupe HVB pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation (*operating results*), les actifs et la situation financière du Groupe HVB.

Risques généraux liés aux activités commerciales de l'Emetteur: Risques de pertes liés à des procédures internes, des systèmes et des personnes inadéquats ou défaillants ou à des événements externes ainsi que des risques causés par des réactions défavorables des parties prenantes dues à leur perception altérée de la banque, les risques de changements négatifs imprévus dans les revenus futurs de la banque de même que les risques émanant des concentrations du risque et/ou des revenus (*earning positions*), pourraient entraîner des pertes financières, une dégradation de la notation de HVB et une augmentation du risque opérationnel (*business risk*) du Groupe HVB.

Risques juridiques et réglementaires: Les changements affectant le cadre réglementaire et statutaire de HVB pourraient entraîner une hausse des coûts du capital et une augmentation des coûts pour la mise en œuvre des exigences réglementaires. En cas de non-respect des exigences réglementaires, des lois (fiscales), des règlements, des dispositions légales, des accords, des pratiques obligatoires et des normes éthiques, la perception du Groupe HVB par le public ainsi que ses revenus et sa situation financière pourraient être négativement affectées.

Risques stratégiques et macroéconomiques: Risques résultant de la reconnaissance tardive ou de l'évaluation incorrecte de la part de la direction des évolutions ou des tendances significatives de l'environnement au sein duquel évolue la banque et les risques liés à l'évolution de la situation économique en Allemagne et à l'évolution des marchés financiers et de capitaux internationaux pourraient avoir un effet négatif sur les actifs, passifs, la position financière et le résultat du Groupe HVB. En particulier, les conséquences du conflit russo-ukrainien, une forte hausse des coûts de l'énergie et des prix des matières premières, de graves goulots d'étranglement au niveau de l'approvisionnement et de nouvelles incertitudes politiques telles que les tensions entre les États-Unis et la Chine concernant les échanges commerciaux et Taïwan pourraient entraîner un ralentissement plus important de l'économie. En outre, la matérialisation de l'un des risques susmentionnés pourrait entraîner des turbulences sur les marchés financiers et de capitaux.

3. Section – Informations clés sur les Titres

Quels sont les principales caractéristiques des Titres?

Type de Produit, Sous-Jacent et nature des Titres

Type de Produit: Titres Put Mini Future (*Put Mini Future Securities*) (Compo)

Sous-Jacent: NYMEX WTI Light Sweet Crude Oil Future 1/2024 (Reuters: CLF4, Bloomberg: CLF4 Comdty)

Les Titres, quant à leur forme et leur régime, ainsi que tous les droits et obligations y afférents, seront régis par le droit français. Les Titres seront représentés par une inscription en compte et enregistrés dans les livres du Système de Compensation. Le transfert des Titres s'opère par inscription sur les comptes correspondants ouverts dans le Système de Compensation. Le code ISIN (International Securities Identification Number) des Titres est indiqué à la Section 1.

Emission, Valeur Nominale et Maturité

Les Titres seront émis le 10/11/2023 et libellés en euros (EUR) (la "**Devise Prévue**") sans valeur nominale, avec un nombre de 1.500.000 Certificats. Les Titres sont à durée indéterminée. Ils existent jusqu'à l'exercice du Droit d'Exercice par le Porteur des Titres ou l'exercice de Droit d'Achat Ordinaire de l'Emetteur par l'Emetteur, à moins qu'un Événement Knock-out se produise. En cas d'exercice de l'une de ces options, l'échéance des Titres se terminera à la Date d'Exercice correspondante.

Droit d'Exercice

Sous réserve de la survenance d'un Événement Knock-out et à moins que les Titres n'aient été résiliés par l'Emetteur, le Porteur de Titres a le droit de demander à l'Emetteur le paiement du Montant Différentiel par Titre (Droit d'Exercice).

Le Droit d'Exercice peut être exercé par le Porteur de Titres à chaque Date d'Exercice.

Le Montant Différentiel sera calculé en retranchant le Prix de Référence Concerné du Strike. La différence sera multipliée par le Ratio.

De plus, le Montant Différentiel sera ajusté par la performance du taux de change entre la Devise Prévue et la devise dans laquelle le Sous-Jacent est traité ou publié (Compo).

Le Montant Différentiel ne sera pas inférieur à EUR 0.

Dès l'exercice effectif du Droit d'Exercice, le Montant Différentiel sera payé cinq Jours de Banque après la Date de Constatation correspondante.

Knock-out

Dès la survenance d'un Événement Knock-out, le Droit d'Exercice expire et le Montant Knock-out sera payé pour chaque Titre.

Le Montant Knock-out sera payé cinq Jours de Banque après le jour où l'Événement Knock-out est survenu.

Un Événement Knock-out survient si à partir de la Première Date de Négociation le prix concerné du Sous-Jacent est à tout moment supérieur ou égal à la Barrière de Knock-out.

Le Montant Knock-out sera calculé en retranchant le Prix d'Exercice du Strike. La différence sera multipliée par le Ratio.

De plus, le Montant Knock-out sera ajusté par la performance du taux de change entre la Devise Prévue et la devise dans laquelle le Sous-Jacent est traité ou publié (Compo).

Le Montant Knock-out ne sera pas inférieur à 0,- euro.

Droit d'Achat Ordinaire

L'Emetteur peut résilier les Titres à toute Date d'Exercice en totalité mais non en partie et les rembourser au Montant Différentiel.

Définitions supplémentaires et modalités du produit

Au 08/11/2023, le Strike est égal au Strike Initial. Ensuite, le Strike sera ajusté à chaque jour calendaire. En particulier, les coûts de financement proportionnés de l'Emetteur sont pris en compte **and in connection with the rollover (Rollover Costs)**. Les coûts de financement sont déterminés sur la base des Frais de Gestion des Risques applicables. De cette manière, le Strike se rapproche généralement du prix actuel du Sous-Jacent, à conditions que le prix du Sous-Jacent ne chute pas en conséquence.

Prix d'Exercice signifie le montant que recevrait l'Emetteur à la suite de la liquidation des transactions de couverture pour un Sous-Jacent.

Date d'Exercice signifie le dernier jour de négociation de chacun des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre de chaque année.

Date de Constatation signifie la Date d'Exercice à laquelle le Droit d'Exercice a été valablement exercé, ou la Date d'Exercice, selon le cas, à laquelle l'Emetteur a exercé son Droit d'Achat Ordinaire.

Au 08/11/2023 la Barrière de Knock-out est égal à la Barrière de Knock-out Initial. Ensuite, la Barrière de Knock-out sera régulièrement ajusté sur la base du Strike actuel et en considération du Stop Loss-Spread actuel **and the Roll Over Costs**. De cette manière, la Barrière de Knock-out se rapproche généralement le prix actuel du Sous-Jacent, à condition que le prix du Sous-Jacent ne chute pas en conséquence.

Prix de Référence Concerné signifie le Prix de Référence du Sous-Jacent à la Date de Constatation correspondante.

Prix de Référence	Ratio	Barrière de Knock-out Initiale*	Strike Initial*	Frais de Gestion des Risques Initial*	Stop Loss-Spread Initial*	Maximum Roll Over Costs
prix de règlement	1	USD 80	USD 83	3%	USD 3	USD 2,50

* Valeurs au 08/11/2023. Après cette date les valeurs peuvent être différentes.

Droits de résiliation extraordinaire: L'Emetteur a le droit de résilier de façon extraordinaire les Titres à leur juste valeur de marché à la survenance de certains Cas de Rappel (*Call Event*) (par exemple, la négociation du Sous-Jacent sur le Marché de Référence est suspendue indéfiniment ou interrompue de manière permanente et aucun Marché de Référence de Remplacement approprié n'est disponible ou ne peut être déterminé).

Droit d'ajustement: Les Termes et Conditions des Titres peuvent être ajustées par l'Agent de Calcul si un Evénement de Remplacement du Marché de Référence (par exemple, la suspension indéfinie ou l'arrêt permanent de la négociation du Sous-Jacent sur le Marché de Référence) se produit.

Exercice Automatique Exceptionnel: Si la Valeur de Référence (Strike) atteint zéro (0), les Titres feront l'objet d'un exercice automatique et seront remboursés au Montant Différentiel.

Rang des Titres: Les Titres constituent des obligations directes, inconditionnelles et non garanties de l'Émetteur. Les Titres ont un rang égal (*pari passu*) à celui de toutes les autres obligations non garanties et non subordonnées, présentes et futures, de l'Emetteur. Exception : les obligations qui ont un privilège ou une subordination en vertu de la loi.

Où les Titres seront-ils négociés?

Aucune demande d'admission des Titres à la négociation sur un marché réglementé n'a été effectuée. Cependant, une demande d'admission à la cotation prenant effet au 08/11/2023 sera effectuée sur les systèmes multilatéraux de négociations (SMN) suivants: Euronext Access.

Quels sont les principaux risques spécifiques aux Titres?

Les facteurs de risque spécifiques aux Titres, qui de l'avis de l'Emetteur sont significatifs, sont décrits ci-dessous:

Risque lié au rang et aux caractéristiques des Titres en cas de défaillance de l'Emetteur: Les Porteurs de Titres supportent le risque d'insolvabilité de l'Emetteur. De plus, les Porteurs de Titres peuvent faire l'objet de mesures de résolution à l'égard de l'Emetteur si ce dernier manque ou est susceptible de manquer à ses obligations.

Risques spécifiques liés au profil de paiement des Titres: Il existe un risque particulier que le cours du Sous-Jacent augmente et que la valeur des Titres et les paiements soient négativement affectés de manière disproportionnée. En conséquence, le Porteur de Titres peut subir une perte du montant payé pour acquérir les Titres. Même une perte totale est possible. Le risque de survenance d'un Evénement Knock-out peut augmenter significativement en raison de l'ajustement régulier de la Barrière de Knock-out. Dès la survenance d'un Evénement Knock-out, le terme des Titres est déchu et le Porteur de Titres subit une perte totale du montant payé pour

acquérir les Titres. La performance du Sous-Jacent peut avoir un effet négatif disproportionné sur la valeur des Titres en raison de l'effet de levier caractéristique des Titres.

Risques liés aux Titres Compo: Le Porteur de Titre supporte un risque supplémentaire de perte du fait des fluctuations constantes du taux de change entre la Devise Prévue et la devise dans laquelle le Sous-Jacent fait l'objet de négociations ou de publication (Compo).

Risques découlant des Modalités des Titres: Les Porteurs de Titres courent un risque de perte si les Titres sont résiliés par l'Emetteur. Les Titres feront l'objet d'un remboursement à leur juste valeur de marché. Ce montant peut être inférieur au montant que le Porteur de Titres aurait reçu s'il n'y avait pas eu de résiliation extraordinaire des Titres. En outre, les Porteurs de Titres supportent un risque de réinvestissement. De plus, les Porteurs de Titres supportent un risque de perte en cas d'ajustement des Modalités ou en cas de perturbation du marché.

Risques liés à l'achat, la détention ou la vente des Titres: Les Porteurs de Titres supportent le risque que le prix de marché des Titres soit soumis à de fortes fluctuations pendant la durée de vie des Titres et que le Porteur de Titres ne soit pas en mesure d'acheter ou de vendre les Titres à un moment précis ou à un prix déterminé.

Risques liés aux Contrats Dérivés en tant qu'Actifs Sous-Jacents: La performance de la Matière Première sous-jacente aux Contrats Dérivés peut avoir un impact négatif sur le cours de ces derniers pour le Porteur de Titres. Les cours des Matières Premières peuvent faire l'objet de fluctuations plus importantes et présenter des conditions de liquidité moindres que celles constatées sur le marché des actions par exemple. Le cours d'une Matière Première est influencé par de nombreux facteurs autres que l'évolution de l'offre et de la demande, tels que la spéculation, l'instabilité politique, les crises économiques et les catastrophes naturelles.

4. Section – Informations clés sur l'offre au public des Titres et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ce Titre?

Date de la Première Offre au Public:	8 November 2023	Pays de l'Offre:	France
Date d'Emission:	10/11/2023	Prix d'Emission:	EUR 1,68
Plus petite Unité Transférable:	1 Titre	Investisseurs Potentiels:	Investisseurs qualifiés, investisseurs particuliers et/ou institutionnels
Plus petite Unité Négociable:	1 Titre		

Dès la Date de la Première Offre au Public, les Titres seront offerts en continu. L'offre en continu sera réalisée à des cours vendeurs actuels fournis par l'Emetteur. L'offre au public peut être arrêtée à n'importe quel moment et sans motif quel qu'il soit par l'Emetteur.

Frais facturés par l'Emetteur: Les Frais Initiaux spécifiques inclus dans le Prix d'Emission s'élèvent à EUR 0. De plus, durant la vie des Titres, le Porteur des Titres sera facturé des coûts et frais mentionnés à la section 3 (par exemple, les Coûts de Financement). Les autres commissions, frais et dépenses, qui sont facturés par un tiers, seront communiqués séparément par le tiers concerné.

Pourquoi ce Prospectus est-il établi?

Utilisation du produit de l'émission: Le produit net de l'émission de chaque émission de Titres sera utilisé par l'Emetteur en vue de faire des bénéfices et/ou de couvrir certains risques.

Souscription: Cette offre ne fait l'objet d'aucune convention de souscription.

Conflits d'intérêts importants relatifs à l'offre: L'Emetteur peut conclure d'autres transactions et entretenir des relations d'affaires qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les Titres. En outre, l'Emetteur peut détenir des informations sur le Sous-Jacent qui ne sont pas accessibles au public. Il n'existe aucune obligation de divulguer ces informations aux Porteurs de Titres. En ce qui concerne la négociation des Titres, il existe un conflit d'intérêt pour l'Emetteur étant donné que l'Emetteur est également le Teneur de Marché (*Market Maker*) sur la plateforme

Euronext Paris et en conséquence, par exemple, peut déterminer les prix des Titres. L'Emetteur est également l'arrangeur, l'Agent de Calcul et l'Agent Payeur (*Paying Agent*) des Titres. Des distributeurs pourraient recevoir des incitations de la part de l'Emetteur.